COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'INSTALLATION D'UNE GRANDE ROUE ET L'ORGANISATION D'UN VILLAGE DE NOEL

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

La Commune, autorité administrative, et le Port, gestionnaire d'une partie de l'espace, de Palavas-les-Flots souhaite autoriser une ou plusieurs entreprises/associations à occuper le domaine public afin d'y développer une activité de grande roue et de village de noël. Cette occupation étant de nature économique, il convient de la soumettre aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques.

En effet, afin de répondre aux dispositions des articles L 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour l'exercice d'activités économiques, la Commune de Palavas-les-Flots procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

La Commune de Palavas-les-Flots propose d'occuper le domaine public portuaire comme suivant :

Surface approximative des l'occupations	375 m² pour l'occupation du quai ; 4150m² pour l'organisation d'un village de noël ;
Type de surface	- Quai – Parvis bétonné ; - Promenade en front de mer, avec neutralisation d'emplacement de stationnement ;
Objet de l'activité	Exploitation d'un manège forain annuel et extension pour l'organisation et la tenue d'un village de noël
Adresse	Quai Paul Cunq et Boulevard Joffre 34 250 PALAVAS-LES-FLOTS
Durée	18 mois à compter de la signature décomposé comme suit : - 18 mois pour une occupation annuel d'un espace de 375m² ; - 3 mois maximum pour une occupation à des fins de village de noël sur l'espace de 4150m² ;

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'INSTALLATION D'UNE GRANDE ROUE ET L'ORGANISATION D'UN VILLAGE DE NOEL

Cette publicité préalable pour l'occupation du domaine public envisagée est faite sur le site internet de la ville sous www.palavaslesflots.com à la rubrique « Ma Ville » sous rubrique « Marché Public », sur la plateforme et sera affichée en mairie.

Renseignements et propositions d'offres :

Dans le cas d'une candidature, un dossier comprenant l'ensemble des pièces exigées (*voir annexe*) est à déposer **avant le 20 novembre 2026 à 12h** à l'adresse ci-après :

16 boulevard du Maréchal Joffre
BP 106
34 250 PALAVAS-LES-FLOTS

Les demandes de renseignements et propositions d'offres doivent être adressées par écrit à :

Mairie de Palavas-les-Flots
Service Commande Publique
16 boulevard du Maréchal Joffre
BP 106
34 250 Palavas-les-Flots
Téléphone/Mail : 04 67 07 73 00 / mairie@palavaslesflots.com

Les dossiers peuvent être déposés en Mairie ou envoyés sous pli cacheté auprès du service marchés publics de la ville de Palavas les flots.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS :

Le 20 novembre 2026 à 12h00

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée après analyse des dossiers complets reçus avant cette date. Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera rejeté.

La liste des pièces de candidature à joindre avec l'offre sont précisées dans le règlement de consultation. En l'absence de toute proposition à l'issue de la présente publicité, un titre habilitant le pétitionnaire susvisé pourra être délivré sous forme d'arrêté municipal.

En cas de demandes concurrentes, l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée au regard des dossiers reçus avant cette date selon un critère financier (*redevance proposée pour l'occupation)* et un critère technique relatif à l'activité proposée (*Mise en valeur de l'espace, projet proposé, tarification à l'usager*) et un critère de référence. Ces critères sont détaillés dans le règlement de consultation.

Les candidats sont informés que la commune peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'INSTALLATION D'UNE GRANDE ROUE ET L'ORGANISATION D'UN VILLAGE DE NOEL

Le candidat retenu sera chargé de l'exploitation de la zone au travers une convention d'occupation du domaine public. A ce titre, il lui reviendra :

- La gestion et entretien de l'espace,
- Le projet d'animation proposé,
- La promotion, animation, et valorisation de l'espace,
- La tarification,
- La gestion administrative, technique et financière de la zone,

Le candidat s'engage à maintenir la circulation autour de son attraction foraine toute l'année, en dehors des éventuelles phases de maintenance qu'il étudiera en amont avec la Commune.

Il occupera, en outre, pour la saison hivernal 2027, le domaine public identifié afin d'y exploiter un village de Noël, dont le projet d'animation doit avec pour thème centrale l'attraction foraine qu'il met en place toute l'année ;

L'exploitation de cette attraction et du village sera entièrement à la charge du titulaire du titre.

Il sera alors exclu toute intervention de la commune dans ces éléments, en dehors des cas prévus par la convention d'occupation du domaine public faisant suite à la présente consultation.

En cas de contentieux, le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34000 Montpellier

Les voies et modalités de recours sont disponibles auprès du greffe du tribunal administratif de Montpellier, tel : 04.67.54.81.00, greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Fait, affiché et publié à Palavas-les-Flots,
le 2 novembre 2026

Sont joints à cet avis de publicité :

1. Des plans de situation – Annexe n°1
2. Règlement de consultation – Page 4
3. Liste de pièce à joindre au dossier – Page 8
4. Attestation sur l'honneur – Page 9

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'INSTALLATION D'UNE GRANDE ROUE ET L'ORGANISATION D'UN VILLAGE DE NOEL

ANNEXE N°1 – PLAN DE SITUATION





COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'INSTALLATION D'UNE GRANDE ROUE ET L'ORGANISATION D'UN VILLAGE DE NOEL

REGLEMENT DE CONSULTATION

Animation foraine type « Grande roue » et organisation d'un village de Noël

La présente consultation a pour objet de confier l'exploitation, l'entretien et le développement d'une activité foraine type « grande roue » durant l'année. En sus, la consultation vise à permettre confier l'exploitation, l'entretien et le développement d'un village de Noël en période hivernale.

Une convention d'occupation du domaine public sera établie entre l'entreprise désignée à l'issue de la consultation (*le titulaire)*, la commune de Palavas-les-Flots représentée par son maire en exercice, après délibération du conseil municipal ou décision prise en application des délégations consenties par celui-ci, et le Directeur de Port.

La période d'exploitation du site débutera à compter du 1 décembre 2026 ou à la date de notification, si celle-ci est plus tardive que la date susmentionnée.

Le titulaire définira dans son mémoire technique les modalités de maintien de l'occupation. Il prendra toutes les mesures pour maintenir une jouissance du site, notamment au regard des concerts estivaux organisés par la commune ou la régie. Il définira notamment les conditions de maintien sur le site.

Lors de la remise des offres, les candidats devront impérativement fournir les documents suivants, sous peine d'irrégularité :

1. **Un dossier de référence** précisant :
 a. **Un dossier administratif composé de :**
 - Un courrier motivé à l'attention de Monsieur le Maire portant lettre de candidature ;
 - Le Kbis ou les statuts de la société à jour *(moins de six mois)*,
 Dans le cas d'une création de société, un courrier indiquant que la société est cours de création avec les informations relatives à son nom, la composition de ses gérants et actionnaires, et le capital social envisagé ;
 - Un certificat d'assurance couvrant l'activité exercée pour la période susvisée ou un devis d'assurance portant sur l'activité exercée ;
 - L'attestation sur l'honneur datée et signée ;
 - Les éventuels diplômes, certificats nécessaires pour l'activité ;
 - Les éléments administratifs nécessaire à l'activité et notamment l'engagement de réaliser une étude de sol avant toute occupation (ou l'étude de sol si celle-ci est réalisée),

b. Un dossier portant offre composée de :

- Un document portant référence du candidat ainsi que les expériences éventuelles du candidat sur une activité similaire au cours des dix dernières années,
- Un mémoire technique comprenant un descriptif précis du manège et de l'orientation de village de Noël,
 - Ce mémoire technique pourra être composé de tous les documents que le candidat jugera utile à la description de son activité,
- Une proposition de redevance en € HT, TVA non applicable en application des dispositions du Code général des impôts,

Une liste des pièces composant le dossier à remettre est disponible en annexe.

La date limite de remise des offres est fixée au 20 novembre 2026 à 12h00.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée après analyse des dossiers complets reçus avant cette date. **Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera rejeté**.

Les dossiers seront impérativement remis selon les modalités suivantes :

- Une enveloppe cachetée contenant le dossier de référence portant la mention « **DOSSIER DE REFERENCE** » ;

Cette enveloppe sera cachetée et comportera le nom de l'entreprise et la mention :

« CONSULTATION POUR DES
GRANDE ROUE ET VILLAGE DE NOEL
SOCIETE/ASSOCIATION _____
NE PAS OUVRIR »

Les candidatures et les offres seront transmises sous enveloppe cachetée par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception.

L'enveloppe cachetée sera :

- Soit expédiée à l'adresse suivante (transmis par lettre recommandée) :

MONSIEUR LE MAIRE

HOTEL DE VILLE – SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

16 BOULEVARD DU MARECHAL JOFFRE

- Soit remise contre récépissé à l'adresse suivante :

MONSIEUR LE MAIRE

HOTEL DE VILLE – SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

16 BOULEVARD DU MARECHAL JOFFRE

34 250 PALAVAS-LES-FLOTS CEDEX

Heures d'ouverture de la Mairie de PALAVAS-LES-FLOTS
Du lundi au vendredi – 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Hors jours fériés.

- Soit transmise par voie dématérialisé :

LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS PAR VOIE ELECTRONIQUE EST EFFECTUEE SUR LE PROFIL D'ACHETEUR DU POUVOIR ADJUDICATEUR, A L'ADRESSE URL SUIVANTE : HTTPS://MARCHES- PUBLICS.INFO

Les candidats sont informés de privilégier la voie dématérialisée.

Jugement des offres

Afin de sélectionner le futur titulaire, la Commune procèdera à une analyse des documents d'offre selon une liste de critère.

Les critères de jugement des offres sont :

- La rémunération – Redevance d'occupation du domaine public proposée,
- La qualité du service - Expérience du candidat, qualité de l'activité proposée
- Environnement – Prise en compte de l'environnement dans la mise en place, la gestion et l'entretien des casiers ;

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'INSTALLATION D'UNE GRANDE ROUE ET L'ORGANISATION D'UN VILLAGE DE NOEL

Critères	Pondération
Rémunération - **Redevance (20%) ;** *La rémunération est calculée comme suit :* *20 x (le prix de l'offre la moins-disante / le prix de l'offre du candidat)* *En cas d'exploitation de moins de site que prévu, un prorata du prix de l'offre sera réalisé. La Commune s'autorise en outre l'attribution à plusieurs candidats.*	20%
- **La qualité du service (80%) ;** - **Expérience et références du candidat (30%) –** Références, CV, Attestations de formations et diplômes en lien avec l'activité proposée, - **Qualité de l'activité proposée et des prestations proposées (40%)** – Description et prix des activités proposés – Tarifs, horaires et dates d'ouverture sur une année complète, maintenance envisagée, nettoyage de l'espace ; - **Projet de valorisation visuelle et environnementale (10%) –** Aménagement et modification visuelle de structures,	80%

La Ville de PALAVAS-LES-FLOTS peut apporter des modifications, au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres, au dossier de consultation. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié.

Recours à la négociation

Après analyse des offres, la Commune pourra décider de recourir à la négociation. Celle-ci est facultative, la commune s'autorisant à proposer l'attributaire au conseil municipal sans recours à la négociation.

En cas de négociation, celle-ci pourra se faire sous la forme d'une audition ou d'une négociation écrite.

Les offres modifiées seront analysées selon les critères de jugement présentés.

Pour tout renseignement complémentaire

Les renseignements administratifs et techniques pourront être obtenus auprès de :

Mairie de PALAVAS-LES-FLOTS
Service des Marchés Publics
BP 106
34 250 Cedex
Tél : 04.67.07.73.00
Courriel : mairie@palavaslesflots.com

Recours

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'INSTALLATION D'UNE GRANDE ROUE ET L'ORGANISATION D'UN VILLAGE DE NOEL

Les voies et modalités de recours sont disponibles auprès du greffe du tribunal administratif territorialement compétent :

Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34 000 Montpellier
Tel : 04.67.54.81.00
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'INSTALLATION D'UNE GRANDE ROUE ET L'ORGANISATION D'UN VILLAGE DE NOEL

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A CARACTERE ECONOMIQUE

(Article L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques)

LISTE DES PIECES A FOURNIR :

Toute personne souhaitant déposer un dossier d'occupation du domaine public en vue doit fournir les documents suivants :

- ☐ K-bis, statuts de la société à jour ou tout document justifiant de l'existence de la société,
- ☐ Certificat d'assurance couvrant l'activité exercée *ou devis d'assurance,*
- ☐ L'attestation sur l'honneur datée et signée,
- ☐ Un document listant les références, expériences éventuelles du candidat sur une activité similaire au cours des cinq dernières années (*Exemple : CV, tableau de référence)*,
- ☐ Un dossier technique comprenant un descriptif précis de l'animation proposée (*Le dossier pourra comprendre des photos illustratives du projet et se devra d'être le plus précis possible)*,
- ☐ La proposition de redevance annuelle d'occupation effectuée par le candidat,
- ☐ Un engagement écrit à réaliser une étude de sol ou l'étude de sol déjà réalisée ;

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'INSTALLATION D'UNE GRANDE ROUE ET L'ORGANISATION D'UN VILLAGE DE NOEL

ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LES

ENTREPRISES CANDIDATES

Je soussigné ;
Représentant la société ;

Déclare sur l'honneur :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.640-1 du code du commerce ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du code de commerce, ou d'une mesure équivalente prévue par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L.631-1 du code du commerce, ou à ne procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché (copie du jugement).

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquittée les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ses impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des L 5212-1à L 5212.11du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

Fait à..... ; Le ;
NOM, PRENOM et SIGNATURE :

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'INSTALLATION D'UNE GRANDE ROUE ET L'ORGANISATION D'UN VILLAGE DE NOEL

PROPOSITION DE REDEVANCE ANNUELLE POUR LES ENTREPRISES CANDIDATES

Proposition spécifique à la Grande roue :

Je, soussigné ……., représentant la société …… …….., immatriculée …….. …….. …… au RCS de ……., propose une redevance annuelle de :

_____ € HT, TVA non applicable,

c'est-à-dire ……..…… euros

Proposition spécifique à l'organisation d'un village de Noël :

Je, soussigné ……., représentant la société …… …….., immatriculée …….. …….. …… au RCS de ……., propose une redevance pour l'occupation de 2027 de :

_____ € HT, TVA non applicable,

c'est-à-dire ……..…… euros